

***Enquête publique concernant la construction d'une usine
de laine de roche sur la ZAC du Plateau à Soissons***

Nous nous opposons au projet de construction d'une nouvelle usine de laine minérale dans le Soissonnais pour les raisons suivantes.

Engagés depuis près de 25 ans dans l'architecture à faible impact environnemental, nous avons toujours soutenu les initiatives locales et nationales pour favoriser l'écoconstruction et les circuits courts. Nous avons notamment mis en place des formations à l'écoconstruction afin de changer les pratiques des entreprises. Le contexte économique du bâtiment a évolué dans ce sens depuis ce quart de siècle. Des techniques qui étaient, en 1995, encore expérimentales, telles que la construction en paille ou avec la chènevotte, sont devenues des techniques courantes grâce aux règles professionnelles. Les fabrications d'éco-matériaux qui étaient très réduites sont maintenant passées pour certaines à l'échelle industrielle et répondent aux certifications telle que l'ACERMI ou bien satisfont les exigences de sécurité exigibles pour l'incendie.

Les fabricants français de cellulose sont aptes à produire chaque année près de 50 000 tonnes. A elle seule, la CAVAC, une coopérative agricole, produit chaque année 15 000 tonnes de Biofib, un isolant à base de chanvre.

Le nombre de constructions en paille approche chaque année le millier, toutes destinations confondues dont de nombreuses écoles. L'entreprise L'Oréal a, par exemple, choisi cette technique pour isoler un bâtiment de stockage à Caudry dans le Nord. Le siège de la FFB (fédération française du bâtiment) dans l'Oise est aussi en paille. La plus ancienne maison construite avec cette technique a fêté ses 100 ans en 2020 et elle est toujours aussi confortable. La quantité de paille produite chaque année dans le département de l'Aisne est de 200 000 tonnes soit près de 10 millions de bottes qui permettraient de construire l'équivalent de 10 000 habitations.

L'entreprise d'insertion Le Relais qui emploie 2 900 personnes en France dont une centaine sur le Plateau à Soissons, est aussi fabricant d'un isolant dénommé Le Métisse qui a des caractéristiques extrêmement intéressantes pour la thermique été comme hiver et pour l'acoustique. Le Relais a monté pour cela une unité de transformation à Billy-Berclau dans le Pas-de-Calais et produit chaque année 12 000 T. Ce matériau répond en outre aux critères ACERMI et a une Fiche de déclaration environnementale et sanitaire.

Les matériaux isolants à base de fibres de bois sont produits en France à hauteur de près de 200 000 tonnes/an et rentrent eux aussi dans les critères recherchés pour les certifications concernant l'isolation, l'acoustique ou la protection incendie.

Les matériaux écologiques issus de l'agriculture, de la sylviculture ou du recyclage sont des co-produits, c'est-à-dire qu'ils viennent compléter des usages premiers tels que l'alimentation (blé, chanvre, lin), le textile (chanvre, lin), l'industrie (chanvre, lin, bois), le ré-emploi (coton). La valorisation des co-produits permet donc de réduire les déchets et améliore la productivité de ces secteurs d'activité.



Les emplois induits localement par les éco-matériaux sont tels que le producteur peut sur un même territoire côtoyer une entreprise de 1^e transformation puis les entreprises qui mettent en œuvre le produit jusqu'aux utilisateurs. Ces produits sont valorisables lorsque les bâtiments sont démolis.

Pour les laines minérales, le schéma est différent. Les produits issus des démolitions sont envoyés en décharge ultime. Nous intervenons en 2020 sur des bâtiments construits dans les années 90 pour des améliorations thermiques par exemple. Nous déplorons que ces produits très dégradés après 25 ans soient non seulement inutilisables mais aussi non recyclables et dangereux pour la santé. Certes, les bâtiments construits à cette époque étaient économiques mais la piètre qualité des matériaux utilisés est aussi la cause de coûts très élevés pour la démolition. Le lot démolition atteint souvent 10 % des budgets de rénovation sur nos chantiers aujourd'hui. Dans une réflexion en coût global, ce constat laisse rêveur.

Le coût global d'une construction inclut en plus de coûts de construction, les frais de maintenance et entretien ainsi que les coûts ultimes de démolitions ou transformation. Cette réflexion sur la possibilité de démonter les bâtiments ou de les transformer est partie intégrante de notre démarche et nous amène à privilégier des techniques qui sont moins nuisibles à l'environnement et à la santé des travailleurs comme des usagers. Lors d'un démontage ou d'une transformation, les méthodes employées doivent être simples et les produits mêmes doivent pouvoir être valorisés. Hélas, nous ne voyons pas comment on pourrait valoriser les laines minérales lors des futures démolitions ou des réhabilitations dans 25 ans. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le vieillissement d'isolation par l'extérieur en laines minérales avec enduits : elles sont rapidement détériorées.

Le désamiantage est aussi la cause de coûts importants sur les chantiers actuels. Ce matériau, l'amiante, économique et naturel a été utilisé pendant près de 80 ans et même pendant 20 ans après que son extrême toxicité ait été démontrée. 24 ans après son interdiction, l'amiante continue de tuer des usagers comme des travailleurs. Nous n'avons pas suffisamment de recul sur la nocivité des laines minérales mais la toxicité de leurs composants est avérée. C'est pourquoi la prudence nous conduit à les éviter autant que possible. Et nous savons après 25 ans d'exercice que ces matériaux ne sont pas incontournables dans la construction, quelque soit la destination des bâtiments. Il est possible par exemple de réhabiliter d'anciens bâtiments avec des matériaux locaux pour une performance passive, c'est-à-dire avec des besoins énergétiques très faibles.

L'usine de laine minérale de Soissons fera appel à des matières premières qui ne sont pas locales. Cette fabrication nécessite aussi de grandes quantités de produits chimiques qui présentent un risque pour l'environnement. Du point de vue économique, cette implantation pourrait contrecarrer les efforts qui sont faits localement pour développer d'autres filières avec les matières premières disponibles.

Le soutien public devrait aller en direction des entreprises pour les former aux nouvelles techniques plus écologiques et issues de circuits courts. La qualité d'un bâtiment est aussi la qualité de la mise en œuvre des matériaux et les réglementations thermiques demandent de plus en plus de performances.

Nous en appelons aujourd'hui à une mobilisation de chaque personne, élus, entreprises, usagers, pour faire le choix de techniques en circuits courts qui ont à la fois un plus grand impact sur les économies locales et un meilleur effet sur l'environnement en optimisant l'utilisation des ressources naturelles. Les produits comme les laines minérales ont pris trop de place dans le secteur du bâtiment, il serait temps de privilégier les techniques plus écologiques et locales !

pour Vivarchi, Patrick Thomas architecte



1 rue Pomparde / 02460 / La Ferté-Milon

T 03 23 72 37 31 / contact@vivarchi.fr

Société d'Architecture à responsabilité limitée au capital de 15000 euros
immatriculée au registre du commerce de Soissons sous le numéro 513 623 538 00024 code APE 7111 Z
Inscrite au tableau régional de l'Ordre des Architectes de Picardie sous le numéro 513343
TVA intracommunautaire FR16513623536